



Motion relative à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem

Réunie en Assemblée Générale le 20 janvier 2024, la Société française d'archéologie classique (SFAC) a été informée de la nouvelle orientation adoptée par l'École biblique et archéologique française de Jérusalem en matière d'archéologie, qui se traduit par le départ de Jérusalem de tous les archéologues en poste (et émérites) à l'École biblique et archéologique française. La SFAC exprime de vives inquiétudes sur l'avenir du département d'archéologie de l'ÉBAF et s'adresse à la direction de cette institution pour lui demander de respecter les lois françaises :

- 1) en conservant aux archéologues concernés la propriété scientifique et intellectuelle de leurs découvertes et de l'exploitation de celles-ci, depuis le traitement des documents jusqu'à la publication ;
- 2) en menant à leur terme les chantiers en cours, financés par la France.